

**TARIFICATION 2014/2015 – ATELIERS VIDEO ET THEÂTRE**

**CONSIDERANT** que, chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs des différentes activités organisées par la Ville,

**CONSIDERANT** la proposition de grille tarifaire, pour l'année 2014/2015 :

<b>Atelier vidéo</b>	<b>Landivisiau</b>	<b>Autres communes</b>
Cycle de 6 séances	30 €	42 €
A l'année	90 €	126 €

<b>Atelier théâtre (inscription à l'année scolaire)</b>	<b>Landivisiau</b>	<b>Autres communes</b>
enfant 7/11 ans	90 €	100 €
Théâtre adolescent 12/17 ans	110 €	120 €

**CONSIDERANT** la proposition de reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes, pour l'année 2014/2015, de la manière suivante, pour l'atelier vidéo :

<b>Quotient familial C.A.F.</b>	<b>Déduction sur tarif de base</b>
< et = à 400 €	- 8 %
Entre 401 et 700 €	- 5 %
Entre 701 et 900 €	- 3 %

**CONSIDERANT** la proposition de reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes, pour l'année 2014/2015, de la manière suivante, pour l'atelier théâtre :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>« Coup de pouce »</b>
< et = à 300 €	- 20 €
entre 301 € et 400 €	- 15 €
entre 401 € et 500 €	- 10 €
entre 501 € et 700 €	- 5 €
entre 701 € et 900 €	- 2 €

**CONSIDERANT** l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 16 juin 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR** 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 8 voix contre des groupes « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et « Union citoyenne pour Landivisiau »,

**APPROUVE** les tarifs précités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

**AUTORISE** Madame le Maire à reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

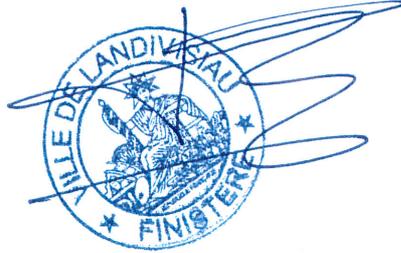
En Préfecture, le... 30 JUIN 2014

Et de la publication, le... 10 JUIL 2014

Fait à Landivisiau, le... 30 JUIN 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

02 JUIL. 2014